L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI 22 NOVEMBRE 1878.

L'élection de Paul de Cassagnac.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 5 novembre 1878.

Présidence de M. JULES GRÉVY, président.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection de M. Paul de Cassagnac, dans l'arrondissement de Condom. Le bureau conclut à la validation et à la commission d'enquête à l'invalidation.

M. P. de Cassagnac dit que ces conclusions d'invalidation étaient bien dues à la répugnance invincible qu'il n'a jamais cessé d'éprouver pour la République. L'orateur estime que c'est un honneur lui fait la majorité en se dispensant à le frapper en dehors de tout esprit de justice.

M. le président dit qu'une pareille imputation est offensante pour la Chambre, et invite l'orateur à tenir compte de cet avertissement. (Vifs bruits.)

M. P. de Cassagnac répond qu'il en tiendra compte par déférence pour le président.....et faute de pouvoir faire autrement. Et tous ces, il est sans exemple que la Chambre ait validé une élection contre les conclusions de sa commission d'enquête, et l'on fait prévoir qu'il en sera pas autrement dans le cas actuel.

A la veille d'être arraché brutalement de son banc, *pour quelques jours*, l'orateur pourrait, comme M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, se dire fier de quitter cette Chambre, mais il doit à ses électeurs de défendre leur mandat.

Aucune invalidation, en effet, n'aura été plus odieuse que celle de l'élection de Condom. La Chambre a nommé trois députés de sa propre autorité; elle a admis M. Bouterville, qui n'avait pas la majorité.

M. le président invite l'orateur à respecter les décisions de la Chambre.

M. P. de Cassagnac ajoute que la Chambre a invalidé l'élection de M. Rasetzieux pour des articles qu'il n'avait pas faits, et qu'elle a renvoyé trois fois devant ces électeurs M. Peyrusse, dont on n'a triomphé, à la fin, que par la fraude et le vol. Mais on n'avait pas vu encore invalider, par la commission d'enquête, une élection à la validation de laquelle concluait la sous-commission, après enquête dans le département.

En 1876, l'orateur s'est présenté dans l'arrondissement de Condom, où il n'avait aucune propriété, mais qui détestait le républicain et réprouvait l'empereur. Un grand nombre de députés républicains ne sont dûs que parce qu'ils se payent à l'empire sont payés; on ne les nommerait pas s'ils avaient la bonne qu'ils viennent faire à la Chambre et considérant le déclenchement comme l'ennui seulement.

L'honorable membre a été combattu à outrance par le ministère Buffet qui appuyait le candidat royaliste. Le sous-préfet qui était chargé de cette campagne est actuellement préfet des Hautes-Pyrénées.

L'orateur cite quelques passages de sa circulaire de 1879. Il affirmait dans cette circulaire, ses opinions impérialistes et ses espérances dans le retour de la dynastie des Napoléons. Il ne pouvait régner aucune incertitude sur la signification du scrutin qui donna 3,000 voix de majorité à l'orateur; cette élection fut validée. Il est vrai que, plus tard, [illegible] majorité livrait l'orateur à la justice qui le condamnait à quatre mois de prison. Le bruit court même que le ministère n'attend que le verdict de la Chambre pour prononcer de nouvelles poursuites. (Bruits divers.)

Survient le 16 Mai. Il y avait alors un Président de la République, qui n'est pas le même que celui d'aujourd'hui.

[illegible] Président invite l'orateur à la personne du Président en dehors [illegible].

M. P. de Cassagnac dit que, depuis le 14 octobre, la personnalité du Président s'efface. Mais jusqu'à cette époque il appartient à la discussion.

Toutes ces déclarations d'abord sont personnelles, en dans son premier Message, il considérait la politique des 363 comme funeste à la France.

Dans un ordre du jour sur trompe, le Président leur demandait leurs concours pour assurer le respect de la loi et l'accomplissement de sa mission, qu'il se déclarait remplir "jusqu'au bout." Il déclarait, enfin, qu'il ne saurait obéir aux insinuations de la démagogie, et qu'il protégerait énergiquement les fonctionnaires dévoués à sa politique. (Très bien! et rires à droite.)

L'orateur dit qu'il est de ceux qui ont cru loyalement, *bonnement* (rires à droite) à ces paroles; c'est pour cela qu'il a accepté la candidature officielle, qui ne lui appartait aucune force, et à laquelle il appartait, au contraire, son nom et en opposition. Il y eut alors une coalition de tous les partis conservateurs, et la circulaire que fit l'orateur répondait à cette nouvelle situation. Il posait la question sur le terrain du salut social; aussi tous les conservateurs se rallièrent-ils autour de son nom.

Les retrayerent unis à la prochaine [illegible], parce que l'orateur a tenu ses [illegible] et rempli ses engagements; il a décidé son programme, qui est de faire vivre la France avant de savoir par quelle forme elle sera gouvernée. (Très bien! à droite.)

Tous les membres de cette chambre ont-ils tenu également leurs promesses? Combien de programmes réalisent toutes les libertés, comme celui de M. Gambetta, à Belleville, pas été déchirés! Le discours de Romans dont qu'un écho lointain de ces mêmes hommes de ce programme.

M. le président invite l'orateur à s'abstenir de personnalités.

M. Paul de Cassagnac: Quand à moi, dans ce que j'ai promis, je l'ai tenu. (Très bien! à droite.)

La dernière du 14 octobre a donné, à l'orateur, 1,000 voix de plus que le précédent; c'est-à-dire, les voix obtenues par le candidat royaliste en 1877. Ce serait n'est que la répétition de celui de 1877 qui avait été jugé franc et sincère. Cependant, dès les premiers jours, on annonçait l'invalidation de l'élection qui, disait le journal républicain, faisait du département du Gers la honte de la France.

La séance est suspendue à 4 heures 1/4 pour laisser quelques minutes de repos à l'orateur; elle est reprise à 4 heures 35 minutes.

M. Paul de Cassagnac, continuant son discours, s'explique sur les pourmites dirigées contre le comité républicain du Gers, et rappelle que des pourmites analogues ont eu lieu, en 1871, contre un journal conservateur, en pleine période électorale.

Le procureur de la République, qui était le plus compromis pour les pourmites, se déclarait à la satisfaction d'enquête que ces pourmites avaient eu lieu malgré lui. Placé entre sa conscience et son pain, il a préféré son pain: c'est ainsi que les commissaires d'enquête travaillent au relèvement des caractères. (Très bien! à droite.)

Le rapporteur, qui a été secrétaire général à Saint-Etienne, est lui-même [illegible] Conseil municipal et révoqué 121 maires, a mauvaise grâce à critiquer quelques révocations qui ont eu lieu dans le Gers.

M. le rapporteur déclare que l'orateur commet une erreur absolue.

M. le président invite de nouveau l'orateur à s'abstenir d'attaques personnelles contre ses collègues.

M. P. de Cassagnac expose les différentes phases qu'a subies l'examen de son élection; passant du matérisme bureau, où elle fut validée, à la commission d'enquête.

Dans l'ancienne Assemblée, deux députés ont été invalidés: M. Mestreaux et Pouyade, mais ils ont su soin, avant de partir, de se faire payer. On reconnaît la l'esprit pratique des républicains. (Très bien! à droite.) Il y a aussi, actuellement, des députés qui, depuis treize mois, attendent leur validation et les membres des commissions d'enquête se payent aussi aux frais de leurs collègues.

M. le président dit que ces mentions n'ont à aucun titre, la disposition des fonds dont il s'agit.

M. P. de Cassagnac dit que la régularité a été faite par la Chambre elle-même, en vue de son intérêt, de son honneur. (Bruits.)

M. le président invite l'orateur à ne pas persister dans un pareil langage, et à respecter dans la discussion de son [illegible].

M. P. de Cassagnac, revenant à l'enquête de la commission d'enquête, dans le département du Gers, dit qu'un million d'un appareil destiné à imposer aux [illegible] et aux petits fonctionnaires, celle [illegible] n'a été qu'à faire une œuvre de complaisance et de complaisance.

M. de Cassagnac, poursuivant son discours, déclare que la candidature officielle [illegible] affiche blanche lui est été [illegible] 500 [illegible] qu'utilités. Il ajoute que [illegible] est n'engagé dans des aventures dans le genre de celle du 16 mai, il ne faut pas les rater. (Bruit et rires.)

Il reproche au gouvernement d'avoir pratiqué [illegible] ministériaux chez les socialistes [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]